

Mort d'une fillette polyhandicapée de 7 ans : les dysfonctionnements de la protection de l'enfance au cœur du procès

Du 24 au 29 septembre 2026, la cour d'assises du Loiret, à Orléans, jugera la mère d'une fillette de 7 ans, décédée en février 2022 à Gien, ainsi que son compagnon. Partie civile, l'association [L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée](#) entend notamment interroger les nombreuses failles qui ont jalonné le parcours de cette enfant et une question centrale : son handicap a-t-il conduit à banaliser certains signes et à sous-estimer le danger auquel elle était exposée ?

Née grande prématurée en Guadeloupe et atteinte d'un polyhandicap lourd, la petite fille est placée en famille d'accueil à l'âge de 2 ans, sa mère n'étant pas en mesure de s'en occuper. Cinq ans plus tard, celle-ci, désormais installée dans le Loiret avec son compagnon, demande à récupérer sa fille. En juillet 2021, la fillette rejoint le foyer maternel, alors en situation de grande précarité et hébergé en centre d'hébergement.

Sept mois plus tard, le 16 février 2022, l'enfant décède. Appelés pour ce qui leur est présenté comme une fausse route, les secours constatent des incohérences sur les circonstances du décès. L'autopsie révèle un état de dénutrition et de déshydratation sévères, ainsi que des hématomes, cicatrices et fractures.

Lors du procès, la mère comparaitra notamment pour privation d'aliments ou de soins ayant entraîné la mort, violences volontaires sur mineur et viol incestueux. Son compagnon sera notamment jugé pour privation d'aliments ou de soins ayant entraîné la mort et violences volontaires sur mineur.

Une succession de failles dans le parcours de protection

Pour l'association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée, qui sera représentée lors du procès par Maître Camille Di Tella, ce procès doit permettre de comprendre **comment une enfant polyhandicapée particulièrement vulnérable a pu échapper aux dispositifs censés la protéger.**

- **La décision de confier de nouveau l'enfant à sa mère, à la suite d'une évaluation sociale favorable, interroge d'abord sur la prise en compte de son handicap, de ses besoins spécifiques et sur les conditions dans lesquelles son accueil en métropole a été préparé.**
- Par la suite, **la transmission des informations et la communication entre les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Guadeloupe et du Loiret apparaissent défailtantes** : la lourdeur de son handicap et de ses besoins aurait été sous-estimée et, malgré une évaluation favorable au retour, aucun suivi renforcé n'aurait été mis en place. L'Enfant Bleu s'interroge également sur **le rôle du référent ASE, chargé de coordonner les informations et les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant.**
- Pendant les sept mois suivants, **les signaux d'alerte se multiplient pourtant autour de l'enfant** : absences répétées et non signalées à l'Institut médico-éducatif (IME) où elle est scolarisée, passage à l'hôpital pour une fracture et une plaie à la tête jugée douteuse ayant conduit à un signalement pour suspicion de maltraitances, sans qu'une mesure de protection ne soit prise. Certaines lésions auraient par ailleurs été attribuées à des comportements d'auto-agression liés à son handicap, alors qu'aucun comportement de ce type n'avait été constaté durant ses années en famille d'accueil.

Autant de signaux qui, mis bout à bout, n'ont pourtant pas conduit à une réévaluation globale de sa situation.



Enfants en situation de handicap : une vigilance et un suivi renforcés indispensables

Cette affaire rappelle une réalité particulièrement préoccupante : **les enfants en situation de handicap sont davantage exposés aux violences**. Selon une étude de l'OMS publiée en **2012**, ils courent près de **4 fois plus de risques d'en être victimes**. En France, la **CIIVISE** estime qu'ils ont 2,9 fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles et souligne qu'ils sont 4 fois plus nombreux parmi les enfants pris en charge par l'ASE qu'en population générale.

« Tous les enfants sont vulnérables face aux violences, mais le handicap peut rendre certains signes de maltraitance plus difficiles à identifier. Cela exige une vigilance accrue, mais aussi un suivi renforcé dans la durée. La protection de ces enfants doit être l'affaire de tous : services de protection de l'enfance, professionnels de l'enfance et de la santé, mais aussi toute personne témoin d'une situation préoccupante. Chacun doit pouvoir repérer un signal, le transmettre et alerter en cas de doute », souligne **Laura Morin-Baudet, directrice générale de L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée**.

➔ **PROPOSITION D'INTERVIEWS** : À l'occasion du procès, Laura Morin-Baudet et Maître Camille Di Tella peuvent apporter leur éclairage sur les enjeux soulevés par cette affaire.

A propos de L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITÉE

Depuis plus de 35 ans, L'Enfant Bleu soutient les victimes de violences faites aux enfants, avec une écoute téléphonique, un accompagnement psychologique thérapeutique, un appui juridique et des actions de prévention en milieu scolaire. L'association se constitue partie civile dans certains procès et œuvre pour renforcer la protection de l'enfance, sensibilisant aussi par des campagnes le grand public aux réalités et impacts de la maltraitance. L'association rappelle l'absolue nécessité d'alerter, même en cas de simple doute, au moyen des solutions existantes : les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

CONTACT PRESSE

Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com